

ATTESTATION DE RECYCLABILITE

En sa qualité de distributeur de produits d'emballage, FMD consciente des volumes d'emballages utilisés par les professionnels de la mobilité, se préoccupe de l'environnement et sélectionne toujours parmi ses articles, celui qui sera le plus facilement recyclable ou valorisable, et atteste que la caisse l'ensemble des références cartons distribuées par le biais de ses dépôts et dans le cadre de ses livraisons directes, sont 100 % recyclables, et sont composées au minimum à 75 % de matières recyclées.

La majorité de nos produits comporte les estampilles suivantes :

« LNE » : Permet d'assurer des caractéristiques et des performances réelles de l'emballage

« RESY » : Garantit la recyclabilité du produit

« Carton ondulé recycable » : Emballage fabriqué à partir de carton ondulé recyclable.

Les colles utilisées sont à base d'amidon (colle à base de blé et de maïs) pour les plaques et de colle vinylique à froid pour le produit fini.

Les encres appliquées sur nos caisses cartons sont à base d'eau.

Fait à Montreuil,

Le 24 Septembre 2018

Maryvonne GUILLOT,
Responsable Achats & Logistique

